

N° DEL/2022-107



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 03 octobre 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRE, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 26 septembre 2022**

**PRESENTS (35)**

**Délégués titulaires (34) :** M. FERRE Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

**Délégués suppléants (1) :** M. CHARTIER Pierre.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BRETTE Gérard, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle.

**Pouvoirs (5) :**

M. BRETTE Gérard a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,  
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,  
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
Mme RIVET Muriel a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

**Secrétaire de séance :** Mme BOUILLON Ludivine.

**Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour un poste de chargé de mission Avenir Montagne Ingénierie**

Monsieur le Président informe le Conseil que, suite à la délibération n° DEL/2021-122 du 13 décembre 2021 répondant à l'appel à manifestation

d'intérêt « Avenir Montagne Ingénierie », la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières a été retenue afin de recevoir un appui opérationnel pour élaborer, réorienter ou conforter sa stratégie de développement touristique.

L'offre de service proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) comprend notamment le financement d'un poste de chef de projet dédié à ce programme, sur une base forfaitaire de 60 000 euros par an pendant deux ans.

Par conséquent et suite à la publicité de poste faite auprès du Centre de Gestion en date du 2 juin 2022, il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'accompagnement de notre territoire dans la réalisation de ce projet.

Ce chargé de mission aura pour missions de :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire en définissant sa programmation ;
- Définir les besoins d'ingénierie (études, expertises...) nécessaires pour accompagner le territoire vers le développement d'une offre touristique durable et accélérant la transition écologique, les mobiliser et les coordonner en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme dont notamment la Banque des Territoires,
- Assurer le management du projet et mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel ;
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires, concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet, intégrer dans la dynamique de projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants et des usagers ainsi que des partenaires locaux ;
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale en lien avec la plateforme nationale développée par l'ANCT sur le programme.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** M. le Président à modifier le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
- **Approuve** la création d'un emploi non permanent de Chargé de mission Avenir Montagne Ingénierie Tourisme, relevant de la catégorie A, à temps complet, à compter du 10 octobre 2022, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 6 ans maximum, sur la durée de la mission. L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique,
- **Décide** de rémunérer l'agent par référence à l'indice brut 653, Indice majoré 545,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

POUR : 40  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 4 octobre 2022  
Le Président,**



Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Monédières  
**Charles FERRE**



Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26